



Minversheim

MIN' ACTUS



N°8 – Mars 2021

LES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2021

➤ Fixations des taux des taxes foncières

À compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue. En contrepartie, le taux TFPB 2020 du département (13,17%) sera transféré aux communes. Les écarts générés par ce transfert seront compensés par l'Etat.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de 23,04 % (soit le taux communal de 2020 : 9,87% + le taux départemental de 2020 : 13,17%). Pour le contribuable la charge financière devrait rester la même.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré propose de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2021 à savoir :

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : 23,04 %

Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB): 48,23 %

➤ Fixation des tarifs de location des biens communaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de maintenir les tarifs pour le fermage comme suit :

- Catégorie AL (terre labourable) 2,40 €/are
- Catégorie A (prairie de bonne qualité avec peu ou pas de pente) 2,10 €/are
- Catégorie B (prairie de bonne qualité avec pente) 1,88 €/are
- Catégorie C (prairie de moins bonne qualité avec beaucoup de pente) 1,46 €/are
- Catégorie D (avec haies, taillis..) 0,94 €/are
- Catégorie E (forêt) 0,52 €/are

➤ Budget primitif 2021 de la Commune

Suite au débat d'orientation budgétaire présenté en séance du 15 février dernier, le maire présente le budget 2021 qui s'équilibre comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	586 900 €	1 199 100 €
Recettes	586 900 €	1 199 100 €

La section d'investissement du budget 2021 subit des régularisations comptables demandées par la trésorerie pour un montant, en dépenses et en recettes, de 420 555 € qui ne génèrent pas de flux financiers.

➤ [Adhésion à la convention de participation mutualisée du Centre de Gestion 67 pour les risques Santé et Prévoyance](#)

L'ordonnance à la protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique issue de la loi de transformation de la fonction publique vise à renforcer la couverture des agents publics et rendra obligatoire la mise en place d'une « PSC » entre 2022 et 2026 par les collectivités. Elle prévoit aussi le financement par les employeurs publics d'au moins 50% de la complémentaire santé et 20% de l'assurance prévoyance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'adhérer à la convention mutualisée du Centre de Gestion du Bas-Rhin concernant les risques santé et prévoyance pour permettre aux employés de souscrire une mutuelle et/ou une assurance prévoyance à des tarifs avantageux,
- de fixer la participation de la commune à 27 €/mois pour la mutuelle et 6 €/mois pour la prévoyance pour un agent adhérent.

➤ [Travaux : Avenant au lot 2 Réseaux secs](#)

Le Conseil Municipal approuve l'avenant de l'entreprise Sobeca d'un montant de 5 202,50 € HT pour la pose de deux ensembles d'éclairage et le déplacement d'un lampadaire Rue du Stade. Cet avenant porte le marché initial de 48 140,00 € HT à 53 342,50 € HT.

DIVERS

[Bienvenue aux nouveaux arrivants :](#)

M. **Stéphane AUBERTIN** et Mme **Tiffany LOEWE**, 120 Rue des Vergers

M. **Cédric HUILIER** et Mme **Christa PETER**, 120 rue des Vergers

Mme **Estelle ARBEIT**, 8 rue du Koppenberg



DON DU SANG

La prochaine collecte de sang aura lieu **le lundi 29 mars 2021 de 17h à 20h** à la salle polyvalente de Minversheim.

L' EFS vous invite à venir nombreux lors des collectes !



RATTRAPAGE DES COLLECTES



En raison des jours fériés, les ordures ménagères seront ramassées les **samedis 3 et 10 avril 2021** et la poubelle de tri sélectif le **vendredi 9 avril 2021**.



INSCRIPTIONS ECOLE MATERNELLE

Les inscriptions à l'école maternelle auront lieu **le lundi 17 mai 2021** (sur rendez-vous à prendre **au 03.88.51.58.07**)

Veuillez vous munir du carnet de santé de l'enfant, du certificat d'inscription à retirer préalablement en mairie et d'un certificat médical attestant que les 11 vaccins obligatoires ont été administrés à l'enfant.

INFORMATIONS PRATIQUES

Les travaux de voirie ont démarré et avancent conformément au planning prévisionnel. L'entreprise Adam va poursuivre les chantiers par la Rue du Faubourg à compter du 29 mars, la circulation sera alternée par des feux tricolores. Les autres rues suivront.



Le stationnement sera interdit au droit des différentes zones et les rues seront momentanément barrées. Il faudra prendre les dispositions nécessaires afin de pouvoir anticiper vos déplacements, les arrêtés de circulation provisoire prenant effet à partir de 7h00 jusqu'à 17h30.

PRESBYTERE : mise en place de panneaux d'interdiction

Des panneaux interdisant le passage par la cour du presbytère ont été apposés afin de sécuriser le lieu en proie à des dégradations ces derniers mois. Seules les personnes autorisées pourront désormais y accéder.



Nous vous proposons de participer à l'opération « Nettoyage de Printemps »

le samedi 10 avril 2021

L'équipe municipale vous donne rendez-vous à 9h dans la cour de l'école primaire. Les sacs poubelles seront fournis, merci de vous munir de gilets fluos et de gants. La commune pourra, le cas échéant, fournir quelques gilets pour ceux qui n'en auraient pas.

Par petits groupes (6 personnes max), il s'agira de ramasser les déchets laissés à l'abandon dans et autour de la commune. Les enfants devront être accompagnés d'un adulte. Si vous souhaitez participer à l'opération, merci de bien vouloir **vous inscrire avant le 1^{er} avril** en appelant la mairie au 03.88.51.62.63 ou par mail : mairie.minversheim@payszorn.com

Le **port du masque** et le **respect des gestes barrières** seront **obligatoires** pendant toute la durée de l'évènement.

Merci pour votre participation à cette opération !

Le Maire, Les Adjoints, les membres du Conseil
Municipal et le personnel communal vous
souhaitent de
Joyeuses Fêtes de Pâques !

Prenez bien soin de vous et de vos proches en
continuant à appliquer les gestes barrières !



NOUS CONTACTER

Mairie :

Secrétaire : Sandrine Sneij Tél. : 03.88.51.62.63

Courriel : mairie.minversheim@payszorn.com

Site Internet : <https://www.minversheim.payszorn.com>

Permanences : lundi de 14 h à 16h , mardi et vendredi de 17h à 19h ou sur RDV

Le Maire :

Bernard Lienhard

06.70.38.19.63

bernard.lienhard@estvideo.fr

Les Adjoints :

Franck Lang

06.85.58.20.42

franlang@estvideo.fr

Pascal Maillet

06.99.53.84.66

p.m.a@free.fr

Brigitte Vacelet

06.06.84.11.99

brigitte.vacelet355@orange.fr

Fermeture du
secrétariat du 29
avril au 5 mai et le
14 mai